



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE BOURGOGNE

DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPE DEROGATOIRE N°

DECLARATION DE COUPE d'URGENCE N°

à adresser au CRPF à Dijon

PROPRIETAIRE :

☒ **NOM - Prénom ou Raison sociale :**

Adresse

Téléphone

Mail

☒ **Personne pouvant faire visiter la forêt :**

NOM

Adresse

Téléphone

SITUATION DE LA COUPE :

Département :

Commune(s) :

Nom du massif forestier où se trouve la coupe :

Surface possédée dans le massif :

Références de la coupe envisagée :

① Cadastrales : Section(s) :

Numéro(s) :

② Plan de gestion n° :

Parcelle(s) forestière(s) n° :

Soumission à un régime conservatoire :

Amendement Monichon

Date :

ISF

Date :

18 boulevard Eugène Spuller

21000 DIJON

Tél : +33 (0)3 80 53 10 00 - Fax : +33 (0)3 80 53 10 09

E-mail : bourgogne@crpf.fr - www.foret-de-bourgogne.fr

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier

SIRET 180 092 355 00197 - APE 8413Z

TVA Intracommunautaire FR 75180092355



RENSEIGNEMENTS SUR LA COUPE PREVUE (à la date de la demande) :

Surface de la coupe : ha

Etat des peuplements :

ESSENCES	TRAITEMENT	AGE (ou diamètre)	DENSITE DES ARBRES DE FUTAIE avant coupe
Feuillus :	Futaie régulière <input type="checkbox"/> Taillis <input type="checkbox"/>	Futaie : Taillis : tiges/ha ou m ³ /ha
Résineux :	Taillis-sous-futaie <input type="checkbox"/> Futaie irrégulière <input type="checkbox"/>		

Année de la précédente exploitation

Nature de la coupe :

Rase Amélioration Eclaircie
 T.S.F. Sanitaire Autre, à préciser :

Balivage ou éclaircie dans le taillis **OUI** **NON** Si oui, densité des tiges après coupe :

Produits présumés :

	Essence	Nombre de tiges	Volume en m ³
Futaie
Taillis

Justifications de la coupe :

NATURE DES TRAVAUX APPELES A SUIVRE LA COUPE :

Plantation en plein Plantations d'enrichissement (surface cumulée =ha) Entretiens des semis

Préciser essence(s) – densité – nature, nombre et périodicité des entretiens (*) :

Fait à, le

Signature : nu(s)-propriétaire(s) **et** usufuitier en cas de coupe extraordinaire (article R312-18
 nu(s)-propriétaire(s) **ou** usufuitier en cas de coupe d'urgence du code forestier)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- plan au 1/25.000^e
- plan particulier délimitant la coupe
- (*) éventuellement tableau chronologique des coupes et travaux